

RAPPORT N° 448 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE 14 JUILLET 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 6 au 13 juillet 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke, Kirundo et Ruyigi.

Le rapport déplore aussi les cas de deux (2) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées en mairie de Bujumbura et dans la province de Ngozi.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de lundi 8 juillet 2024, des cultivateurs ont découvert un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, sur la transversale 2 de la colline de Munyika I, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps en décomposition de la victime gisait au bord d'un canal d'irrigation. Des habitants de la localité estiment que le jeune homme aurait été tué ailleurs et que son corps a été déposé à cet endroit pour fausser ou rendre impossible toute enquête ultérieure.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance du phénomène de corps sans vie abandonnés dans la nature, plus particulièrement en province de Cibitoke. Elle demande une enquête crédible et indépendante pour découvrir les auteurs de cet assassinat ciblé et ainsi mettre fin à ce phénomène criminel devenu insoluble.

- Dans la nuit de jeudi 11 juillet 2024, un jeune homme surnommé Ntatinya a succombé aux coups qui lui ont été infligés par des policiers d'une position installée sur la colline de Kiyonza de la commune de Bugabira, en province de Kirundo (nord du Burundi).

Selon des sources locales, ce jeune homme originaire de la même colline de Kiyonza a d'abord été arrêté par ces policiers sur des accusations fallacieuses d'avoir libéré de la fumée de tabac en leur direction. Ils l'ont alors violemment battu sur place avant de le menotter et de le conduire au cachot de leur position policière.

Les mêmes sources ont affirmé avoir entendu des cris de détresse du jeune homme sous d'actes atroces de torture ayant conduit à sa mort. Par la suite, ces policiers tortionnaires ont tenté de maquiller la scène du crime en suspendant le corps de la victime à l'aide d'une corde sur la charpente d'une maison en chantier qui leur sert à la fois d'abri et de cachot. Ils voulaient par-là faire croire que le jeune homme s'est suicidé, ce qui est inconcevable vu la posture du corps de la victime et hauteur à laquelle il était suspendu, sans échelle ni chaise à proximité.

SOS-Torture Burundi demande une enquête minutieuse et immédiate pour identifier tous les auteurs du meurtre du jeune homme afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Dans la journée de samedi 13 juillet 2024, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Jean Berchmans Nzikoruriho a été retrouvé dans le parc national de la Ruvubu dont il assurait également la garde.

Selon des sources en provenance de sa famille, Jean Berchmans Nzikoruriho, originaire de la colline de Gishurushuru de la commune de Butezi, en province de Ruyigi (est du Burundi), avait quitté son domicile la veille de la découverte lugubre

pour rencontrer un homme de la province voisine de Karusi à qui il devait remettre des plans d'oignons, mais il n'est plus rentré depuis.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs du meurtre de Jean Bosco Nzikoruriho afin qu'ils soient traduits devant la justice et punis conformément à la loi.

2. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Dns l'après-midi de jeudi 11 juillet 2024, vers 13 heures, David Nzeye, informaticien au Centre de Traitement Informatique (CTI) du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPT), a été arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et conduit au cachot du quartier général de ce service situé dans la zone de Rohero de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins, lors de son arrestation sans mandat, David Nzeye a été retrouvé à son service malgré sa lettre de démission qu'elle avait adressée au ministre de la Fonction publique le 5 juillet dernier en raison des menaces qu'il subissait dans l'exercice de ses fonctions. En effet, son ancien supérieur hiérarchique lui avait été demandé de se présenter ce jour au service pour fournir d'amples explications sur le motif de sa récente démission.

SOS-Torture Burundi dénonce le non-respect des règles du code de procédure pénale par le SNR en ce qui concerne les privations de liberté opérées par ce service réputé pour ses violations sans scrupule des droits humains.

- Dans la nuit de mercredi 10 juillet 2024, vers 19 heures, un commerçant connu sous le nom de Prosper Nzosabimana a été arrêté sous forme d'enlèvement dans la ville de Ngozi (nord du Burundi) à l'endroit appelé « *Kuri Ferme* » par des Imbonerakure à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux

vitres teintées, sans plaques d'immatriculation, qui l'ont ensuite conduit au cachot du SNR à Ngozi.

Selon des témoins, Prosper Nzosabimana (voir sa photo ci-dessous), originaire de la colline de Gitongo de la commune de Bugendana, en province de Gitega, a été enlevé par des Imbonerakure dirigés par leur chef dans la nouvelle province de Butanyerera, Jean Bosco Ndayishimiye, y compris un Imbonerakure très redouté à Ngozi, surnommé Cokumpa.



SOS-Torture Burundi a appris que Prosper Nzosabimana a été transféré le lendemain de son arrestation au siège de l'Administration générale du SNR.

Elle dénonce l'anarchie et l'amalgame dans l'exécution des missions de police judiciaire au Burundi où, selon la loi de la procédure pénale ou d'autres textes

spécifiques, aucun rôle n'est dévolu aux membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD¹.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

¹ Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.